

Entretien avec Markus Hackenfort

En avril 2024, le groupe de chercheurs a démarré le lot de travail 1, à savoir l'observation du comportement à l'aide de la vidéo. Pour ce faire, des caméras enregistrant anonymement le comportement des utilisateurs de trottinettes électriques ont été installées dans les villes de Berne, de Bâle et de Zurich. Avant le lancement de l'étude, Markus Hackenfort, responsable du projet, a répondu à trois questions à ce sujet.

Des caméras ont été installées dans trois villes suisses afin d'observer les utilisateurs de trottinettes électriques.
Que cherchez-vous précisément à savoir?

On entend souvent que de nombreux accidents impliquant des trottinettes électriques sont dus au fait que leurs conducteurs enfreignent les règles de sécurité. Les analyses systématiques sont toutefois peu nombreuses. Surtout celles effectuées dans les villes suisses et à une période où le risque pour les utilisateurs de trottinettes électriques est élevé, mais où les observations sont généralement difficiles, à savoir la nuit. À cet égard, les données disponibles pour les autres moyens de transport, comme les véhicules automobiles ou les vélos, sont nettement plus nombreuses. Pour faire de la prévention, il faut d'abord connaître précisément le problème et être en mesure d'en évaluer l'ampleur. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons savoir quel groupe de personnes présente quel comportement aggravant les risques, à quelles heures.

2. La présence de caméras dans l'espace public peut poser un problème en matière de protection des données. Comment avez-vous géré cet aspect?

Les caméras sont aujourd'hui nombreuses dans l'espace public, c'est une réalité. Nous avons nous déjà utilisé des caméras par le passé, ce qui nous a permis d'acquérir de nombreuses informations susceptibles d'améliorer sensiblement la sécurité sur les routes suisses. Toutefois, nous veillons toujours à ce que les exigences élevées, à juste titre, en matière de protection des données soient respectées. C'est pourquoi nous demandons toujours l'autorisation des préposés cantonaux à la protection des données. Ils s'assurent que l'anonymat soit suffisamment garanti et que nous soyons malgré tout en mesure d'examiner et d'évaluer des problématiques importantes. En fin de compte, nous arrivons toujours à trouver un bon compromis à la suisse.

3. La quantité de données collectées est énorme. Comment et selon quels critères les analysez-vous à présent?

Beaucoup dépendra de la qualité des vidéos. L'apprentissage automatique (intelligence artificielle) nous aide à évaluer les données collectées. Alors qu'auparavant, nous devions visionner des heures et des heures de vidéo, un logiciel nous permet aujourd'hui d'analyser de nombreux éléments de manière automatisée. Il s'agit par exemple de vérifier si la trottinette électrique circulait sur la voie correcte, avec un ou deux utilisateurs et si l'engin est privé ou en partage. Néanmoins, une grande partie du travail est «manuelle», comme l'analyse des variables susceptibles de décrire la personne en détail. Une fois tous ces éléments rassemblés, nous pourrons préparer de manière plus ciblée l'enquête prévue auprès des utilisateurs de trottinettes électriques, et mieux en cerner la problématique.





3 questions – 19 août 2024 Page1 sur 1